

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

Séance du 10 octobre 2024

Liste des délibérations publiée le 18 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

3

**Avenant N°1 à l'accord cadre
à bon de commande
prestations de services
pour les espaces verts
de la Ville - lot 1 marché
réservé**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, PONS, FUSARI, JACOLIN, ASTRE, DUPUIS, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et MM. BARRIER (pouvoir à M. CAUCHE), FUGIER (pouvoir à Mme GUERINOT), ROSAIN (pouvoir à Mme MOUSSA), SCHMIDT (pouvoir à M. GILLET).

Madame GOUBET, Adjointe au Maire, explique que pour leurs besoins de prestations d'entretien des espaces verts, la Ville a conclu un marché public « Prestations de services pour les espaces verts de la ville » (5 lots) dont le lot 1 *service d'entretien des espaces verts – marché réservé* a été attribué à l'ESAT Odette Witkowska.

Ce marché a été notifié le 16 février 2022 pour une durée d'un an à compter du 12 avril 2022, reconductible trois fois pour des périodes d'un an. Ce marché a fait l'objet d'une délibération au conseil municipal du 3 février 2022. Le montant maximum annuel du marché est de 30 000 € HT par an.

Les prestations d'entretien de ce marché comportent 5 sites dont le square à côté de la salle Laurent Paul. Compte tenu des travaux de démolition et de reconstruction de celle-ci, du mois de septembre 2024 jusqu'à la fin de l'année 2025, le square sera fermé pendant toute la durée de l'opération.

Ces circonstances imprévues au moment de la passation du marché nécessitent le remplacement de ce site par des prestations similaires, évaluées à une (1) demi-journée par mois de temps de travail du prestataire, en renfort des équipes du service espaces verts et pour faire face aux enjeux de propreté ou d'entretien.

Ces modifications sont alors sans incidence sur le montant maximum du marché. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 27 septembre 2024 et a émis un avis favorable.

Sur le fondement des articles R 2194-5 et R 2194-7 du Code de la commande publique, le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le remplacement des prestations initialement à effectuer sur le site « square Laurent Paul » vers des prestations similaires sur des sites entretenus par le service de la Ville du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025,
- AUTORISER madame le Maire à signer l'avenant N°1 correspondant avec l'ESAT O. Witkowska, titulaire du marché N°2022-00101.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le remplacement des prestations initialement à effectuer sur le site « square Laurent Paul » vers des prestations similaires sur des sites entretenus par le service de la Ville du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025,
- AUTORISE madame le Maire à signer l'avenant N°1 correspondant avec l'ESAT O. Witkowska, titulaire du marché N°2022-00101.

Le montant de ces subventions sera prélevé sur le compte 4581.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : avenant n° 1



Pour copie conforme,
Le Maire

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le



SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

10 rue Deshay - BP 27
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon
Tél : 04.72.32.59.16

Courriel : marches-publics@ville-saintefoyleslyon.fr

**ACCORD-CADRE Á BONS DE COMMANDE
PASSÉ SELON UNE PROCÉDURE FORMALISÉE**
(art. L2124-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique)

Marché N°2022-00101

PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES ESPACES VERTS DE LA VILLE

MARCHE RÉSERVÉ
(Article L2113-12 du code de la commande publique)

Lot n°1 – Service d'entretien des espaces verts – marché réservé

AVENANT N°1

Ordonnateur et Pouvoir adjudicateur :

Le Maire, Véronique SARSELLI

Comptable assignataire des paiements :

Centre des Finances Publiques de Caluire
1 rue Claude Baudrand, 69300 Caluire-et-Cuire

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon

Téléphone : 04.72.32.59.15

10 rue Deshay

Courriel : marches-publics@ville-saintefoyleslyon.fr

69110 SAINTE-FOY-LÈS-LYON

IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU MARCHÉ PUBLIC

E.S.A.T. ODETTE WITKOWSKA

Courriel : info@esat-witkowska.com

10 rue Simon Jallade

SIRET : 775 666 548 00356

69110 SAINTE-FOY-LÈS-LYON

OBJET DU MARCHÉ PUBLIC

Objet : Prestations de services pour les espaces verts de la ville

Lot 1 : service d'entretien des espaces verts – marché réservé

Date de notification : 16/02/22

Durée d'exécution : Un an renouvelable tacitement trois fois à partir du 12/04/2022

Montant maximum annuel initial : 30 000,00 € HT soit 36 000,00 € TTC

MOTIFS DE L'AVENANT

Fondement juridique de l'avenant : articles R.2194-5 et R.2194-7 du Code de la commande publique

Le présent avenant prend en compte les circonstances imprévues suivantes : les travaux de démolition et de reconstruction sur la salle Laurent Paul et le square attenant du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025 sans que cette circonstance ne soit connue au moment de la passation du marché.

Cette modification est non substantielle et provisoire. Le BPU reste inchangé. Le point 4 « square Laurent Paul » sera substitué par d'autres sites pendant cette période.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

OUI

NON

Toutes les conditions du marché, y compris le montant maximum du marché, restent inchangées.

VALIDITÉ DU MARCHÉ PUBLIC INITIAL

Toutes les autres clauses du marché public initial demeurent valables et applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Par ailleurs le titulaire renonce à tout recours pour tout événement trouvant sa cause à une date antérieure à la signature du présent avenant par ses soins, dans le cadre de l'exécution du présent marché.

SIGNATURE

Fait à, le

Pour la société,
(Nom, qualité du signataire, cachet)

Lu et approuvé en application de la
délibération du Conseil municipal en date
du 10 octobre 2024.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon, le

Pour la Ville,
L'Acheteur,
Le Maire,

Véronique SARSELLI

